

Annexe :

SPC Lanirat Pasta

Ce document ne constitue pas l'autorisation de mise sur le marché du produit biocide, ni une traduction de l'autorisation de mise sur le marché. Il a uniquement un caractère informatif, et constitue un document d'échange d'information entre les Etats membres et la Commission européenne, représentant une « fiche d'identité » du produit.

Ce document n'a pas de valeur légale. Seule l'autorisation originale et signée a une valeur légale.

Ce document contient des informations confidentielles.

Nom du produit : Lanirat Pasta Type de produit : TP 14 N° d'autorisation : BE2013-0020 Date d'autorisation : Date d'expiration de l'autorisation : 30/06/2016

Nom et adresse du détenteur de l'autorisation de mise sur le marché	LiphaTech S.A.S. Bonnell BP3 47480 Pont du Casse France Tél . : +33 5 53 69 81 90 rollinf@desangosse.com
Composition et concentration du produit en substance active et substances préoccupantes	Bromadiolone (CAS 28772-56-7): 0.0050 % Le produit ne contient pas de substances préoccupantes
Nom et adresse du fabricant de la substance active	LiphaTech S.A.S. at AlzChem Trostberg GmbH Chemie Park Trostberg, Dr Albert Frank strasse 32 83308 Trostberg Germany Tél . : +33 5 53 69 36 83
Nom et adresse du fabricant du produit	LiphaTech S.A.S. Production centre, Av Jean Serres ZA Malère 47480 Pont du Casse France Tél. : +33 5 53 69 35 90

	rollinf@desangosse.com
Etat physique et nature du produit biocide	Type de formulation : Appât en pâte (RB) Produit prêt à l'emploi
Proposition de classification, d'étiquetage du produit selon la directive n° 1999/45/CE	Proposition sur la base de la classification de la bromadiolone proposée par le fournisseur de la substance active : Pas de phrases de risque Proposition sur la base de la classification de la bromadiolone proposée par l'Etat Membre Rapporteur pour l'inscription à l'Annexe I : R48/20/21/22 S2 Conserver hors de portée des enfants. S37 Porter des gants appropriés. S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
Proposition de classification, d'étiquetage du produit selon le règlement CE n° 1272/2008	Classification produit d'après le SGH : Proposition sur base de la classification du bromadiolone proposée par le fournisseur de la substance active : Aucune Proposition sur base de la classification du bromadiolone proposée par l'Etat Membre Rapporteur pour l'inscription à l'Annexe I : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - STOT RE 2 Indication(s) de danger d'après le SGH : Proposition sur base de la classification du bromadiolone proposée par le fournisseur de la substance active : Aucune Proposition sur base de la classification du bromadiolone proposée par l'Etat Membre Rapporteur pour l'inscription à l'Annexe I : H373
Dans le cas où le produit est accompagné d'une notice explicative, ajouter ces nouvelles informations à l'étiquette principale	Lire les informations ci-jointes avant utilisation.
Délai de péremption	La durée de conservation du produit est considérée stable pendant deux années aux températures ambiantes. À utiliser avant la date d'expiration spécifiée sur l'emballage
Organismes cibles	Souris domestiques (<i>Mus musculus</i>), Rats bruns (<i>Rattus norvegicus</i>), Rats noirs (<i>Rattus rattus</i>)
Stade de développement des	Juvéniles et adultes

organismes cibles	
Fonction/mode d'action	Rodenticide/anticoagulant
Catégorie d'utilisateur	Professionnel
Domaine d'utilisation et Conditions d'utilisation	<p>Les bonnes pratiques d'utilisation de LANIRAT PASTA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eliminer le plus possible les sources d'alimentation avant d'appliquer le produit • Repérer les traces : crottes, nids, passages, coulées et trous formés par les rongeurs, pour disposer le produit au plus près de ces traces. • Lire attentivement et respecter les recommandations d'usage citées ci-dessous. <p>Formulation pâte à base d'un anticoagulant : la Bromadiolone. A utiliser sur rats (rats noirs et rats bruns) et souris, à l'intérieur et autour des bâtiments privés publics et agricoles. L'action du produit est observable dans les 4 à 6 jours suivant l'ingestion du produit par les rongeurs. Une prise unique et faible suffit pour que les rongeurs succombent. Ce délai entre l'ingestion et la mort est inhérent au mode d'action des anticoagulants. Il permet de ne pas éveiller la méfiance des autres rongeurs qui continuent à consommer le produit. Le port de gants est recommandé à chaque étape du traitement. Se laver les mains après toute utilisation/manipulation. Disposer le produit au plus près des traces des rongeurs (le long des murs, crottes, nids, passages, coulées et des trous formés par les rongeurs). Eviter la compétition alimentaire en éliminant le plus possible les sources d'alimentation à disposition sur le site.</p> <p>Le comportement alimentaire est différent entre le rat et la souris. Lorsque le rat trouve une source d'aliment, il y consomme la quantité dont il a besoin. La souris à un comportement éclectique et consomme de faibles quantités sur de nombreuses sources d'aliment. Dans le traitement souris, il est donc nécessaire de quadriller la zone à traiter avec de nombreux postes.</p> <p>Les appâts doivent être déposés de manière sûre afin de minimiser le risque de consommation par les animaux ou par les enfants. Nous vous conseillons de protéger les appâts (par exemple sous des tuiles) de manière à ce qu'ils ne soient pas entraînés ailleurs. Vous pouvez également utiliser des postes d'appâtage sécurisés tels que les Sécuri'boîtes Spécial Rats ou Spécial Souris, en particulier dans les zones alimentaires et publiques.</p> <p>Lors de l'application aux terriers, les appâts doivent être introduits sous terre et ne doivent pas être accessibles de l'extérieur.</p> <p>Le nombre de point d'appâtage est fonction du site de traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la</p>

gravité de l'infestation. La quantité d'appâts disposés par point d'appâtage doit être adaptée aux doses d'application validées.

TABLEAU DES USAGES SOURIS

Ne pas ouvrir les sachets

Infestation	Dose recommandée
Forte	Poser jusqu'à 50g/point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 1 à 1.5 mètres
Faible	Poser jusqu'à 50g/point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 2 à 3 mètres

Fréquence de passage recommandée :

En cas de forte infestation : Contrôler 3 jours après la pose, puis toutes les semaines ou tous les 15 jours.

En cas de faible infestation : Contrôler 1 semaine après la pose, puis toutes les semaines ou tous les 15 jours

Renouvellement :

A chaque contrôle, renouveler l'appât même si la consommation est partielle jusqu'à la dose maximum de 50g et arrêt de la consommation

TABLEAU DES USAGES RATS

Ne pas ouvrir les sachets

Infestation	Dose recommandée
Forte	Poser jusqu'à 200g/point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 4 à 5 mètres
Faible	Poser jusqu'à 200g/point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 8 à 10 mètres

Fréquence de passage recommandée :

En cas de forte infestation : Contrôler 3 jours après la pose, puis toutes les semaines ou tous les 15 jours.

En cas de faible infestation : Contrôler 1 semaine après la pose, puis toutes les semaines ou tous les 15 jours

Renouvellement : A chaque contrôle, renouveler l'appât même si la consommation est partielle jusqu'à la dose maximum de 200g et arrêt de la consommation

Note à mentionner en fonction de la présentation du produit :
Pour les présentations avec boîte d'appâtage : Placer le

	<p>nombre de blocs recommandés (en fonction de sa taille) dans les boîtes d'appâtage ou les boîtes pré-remplies sur le site et suivre les indications ci-dessus.</p> <p>Suivant l'infestation, la durée du traitement est de 2 à 5 semaines à titre indicatif.</p> <p>Chercher à récupérer les rongeurs morts à intervalles fréquents et réguliers, durant le traitement, par souci d'hygiène et afin qu'ils ne soient pas consommés par d'autres animaux.</p> <p>Éliminer les rongeurs en conformité avec la loi locale.</p> <p>Enlever tous les appâts après le traitement et les éliminer selon les recommandations ci-après.</p> <p>RECOMMANDATIONS DE STOCKAGE :</p> <p>Stocker le produit à l'abri de la lumière. Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles.</p>
<p>Instructions pour un usage sûr du produit</p>	<p>L'état de la résistance de la population cible doit être pris en considération lorsqu'on envisage d'utiliser un rodenticide.</p> <p>Les appâts doivent être disposés de façon à minimiser le risque de consommation par d'autres animaux ou des enfants. Si possible, sécurisez les appâts afin qu'ils ne puissent être emportés ailleurs.</p> <p>Empêcher l'accès aux appâts par les enfants, les oiseaux et les animaux non cibles (particulièrement les chiens, les chats, les porcs et les volailles).</p> <p>Hormis sous la supervision d'un applicateur professionnel ou d'une autre personne compétente, n'utilisez pas les rodenticides anticoagulants comme appâts permanents. Dans la plupart des cas, les appâts anticoagulants doivent être efficaces au bout de 35 jours.</p> <p>Recherchez et retirez les rongeurs morts à intervalles réguliers durant le traitement, au moins aussi souvent que la vérification des appâts et/ou les réapprovisionnements. Dans certaines circonstances une inspection journalière peut s'avérer nécessaire.</p> <p>Éliminez les rongeurs morts conformément aux exigences locales. Les rongeurs empoisonnés peuvent être déposés par le professionnel auprès d'un incinérateur ou une décharge qui autorise les déchets de ce type ou collectés par un centre de collecte de déchets agréé pour être éliminés sur un site approprié.</p> <p>Pour les produits qui doivent être utilisés dans des endroits publics les consignes de sécurité suivantes doivent être mentionnées sur l'étiquette, l'emballage ou la notice jointe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque le produit est utilisé dans des endroits publics,

	<p>les zones traitées doivent être marquées pendant la durée du traitement et une notice expliquant le risque d'empoisonnement principal ou secondaire par les anticoagulants ainsi que les mesures d'urgence à prendre en cas d'empoisonnement doivent être disponibles à proximité des appâts.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque des postes d'appâtage inviolables sont utilisés, ils doivent être clairement marqués pour montrer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'il ne faut pas y toucher.
Conditions d'entreposage et de conservation du produit en conditions normales d'entreposage	<p>Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des agents comburants Durée de conservation : jusqu'à 2 ans.</p>
Instructions en vue d'une bonne élimination du produit et de son emballage	<p>L'emballage vide et les appâts non consommés ou non utilisés doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé.</p>
Cas particuliers concernant les effets néfastes directs ou indirects et instructions pour premiers secours	<p>La bromadiolone est un anticoagulant qui peut produire une hémorragie ; cela peut se produire plusieurs jours après l'exposition. S'il n'y a pas syndrome hémorragique, il faut mesurer le taux de prothrombine (Temps de Quick) sur présentation et 48-72 heures après l'exposition. Si le taux de prothrombine est au-delà de 4, il faut administrer de la Vitamine K1 (phytoménadione) 5-10 mg en injection intraveineuse lente (100 µg/kg poids corporel pour un enfant). Un traitement à la phytoménadione (par voie orale ou en intraveineuse) peut être requis pendant plusieurs semaines. Le conseil du Centre Anti-poison (tél. 070 /245.245) doit être sollicité, en particulier s'il y a un syndrome hémorragique.</p>
Code d'application	<p>I. Organismes cibles I.1 <i>Rodentia</i> I.1.1 <i>Muridae</i> I.1.1.1 <i>Rattus norvegicus</i> I.1.1.2 <i>Rattus rattus</i> I.1.1.3 <i>Mus musculus</i></p> <p>II. Stades de développement des organismes cibles II.1 Juvéniles II.2 Adultes</p> <p>III. Fonction/mode d'application de la substance</p>

	<p>active/produit biocide</p> <p>III 2 Long-term action</p> <p>III 2.1 Anticoagulant</p> <p>III 2.1.1 Ingestion toxin</p> <p>III 2.1.1.1 Ingestion d'appât</p> <p>IV. Type d'usage</p> <p>IV 1 Usage intérieur</p> <p>IV 2 Usage extérieur (seulement autour des bâtiments)</p> <p>V. Catégorie d'utilisateur</p> <p>V 2 Professionnel</p> <p>V 3 Professionnel spécialisé</p> <p>VI. Méthode d'application</p> <p>VI 2 Application couverte</p> <p>VI 2.1 Application couverte dans des boîtes d'appât</p> <p>VI 2.2 autres recouvrements</p> <p>VII. Objet de l'application</p> <p>VII 2 Protection de la santé</p> <p>VII 3 Protection matériaux</p>
--	---

Emballages

PACKAGING - LANIRAT PASTA

	Pre-filled bait-stations in a carton	Cardboard carton with integral (PE) bag	Plastic container	Plastic Pouch	Plastic Bucket
Trained/licensed professionals					
sachet 10 g	40 or 50 or 60 bait-stations	800 g ; 1 kg ; 1,2 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 12 kg ; 15 kg ; 18 kg ; 20 kg		800 g ; 1 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 2,5 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 15 kg ; 20 kg	1,2 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 2,5 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 6 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 11 kg ; 12 kg ; 13 kg ; 14 kg ; 15 kg ; 18 kg ; 20 kg
sachet 15 g	40 or 50 or 60 bait-stations	800 g ; 1 kg ; 1,2 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 12 kg ; 15 kg ; 18 kg ; 20 kg		800 g ; 1 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 2,5 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 15 kg ; 20 kg	1,2 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 2,5 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 6 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 11 kg ; 12 kg ; 13 kg ; 14 kg ; 15 kg ; 18 kg ; 20 kg
sachet 25 g	40 or 50 or 60 bait-stations	800 g ; 1 kg ; 1,2 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 12 kg ; 15 kg ; 18 kg ; 20 kg		800 g ; 1 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 2,5 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 15 kg ; 20 kg	1,2 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 2,5 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 6 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 11 kg ; 12 kg ; 13 kg ; 14 kg ; 15 kg ; 18 kg ; 20 kg
sachet 30 g	40 or 50 or 60 bait-stations	800 g ; 1 kg ; 1,2 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 12 kg ; 15 kg ; 18 kg ; 20 kg		800 g ; 1 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 2,5 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 15 kg ; 20 kg	1,2 kg ; 1,5 kg ; 2 kg ; 2,5 kg ; 3 kg ; 4 kg ; 5 kg ; 6 kg ; 8 kg ; 10 kg ; 11 kg ; 12 kg ; 13 kg ; 14 kg ; 15 kg ; 18 kg ; 20 kg
sachet 40 g	40 or 50 or 60 bait-stations				